

Compte-rendu de la séance du 17 avril 2014

Date de convocation : 8 avril 2014

Date d'affichage : 18 avril 2014

Présidence : M. ACQUAIRE

Assistaient à la séance : Mmes WALTON, ACQUAIRE, CLEENEWERCK

Ms ACQUAIRE, FENOT, VANDEPUTTE, REMOISSONNET, ZIENTEK B., FROISSART, PARANT, ZIENTEK S., DEVENDEVILLE, ROUSEAU, BEAUVOIS

Absents : M. LEFEVRE (procuration à M. ACQUAIRE)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 15

Secrétaire de séance : Mme ACQUAIRE

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 670 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%.

Considérant que pour une commune de 670 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 4 avril 2014,

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 27% de l'indice 1015 (13 votes POUR, 2 votes CONTRE)
- 1^{er} adjoint : 5,5% de l'indice 1015 (11 votes POUR, 4 votes CONTRE)
- 2^{ème} adjoint : 5,5% de l'indice 1015 (11 votes POUR, 4 votes CONTRE)
- 3^{ème} adjoint : 5,5% de l'indice 1015 (11 votes POUR, 4 votes CONTRE)

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DANS LES COMMISSIONS

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote, désigne les membres suivants pour représenter la commune d'Athies aux différentes commissions :

COMMISSIONS	Membres Titulaires	Membres Suppléants
Syndicat d'assainissement	Sébastien ZIENTEK Pierre LEFEVRE	Fabienne WALTON Bernard PARANT
SIAEP de la Vallée de l'Omignon (Syndicat des Eaux)	Pascal LEFEVRE Grégoire VANDEPUTTE	Bertrand ROUSSEAU
FDE (Fédération Départementale d'Energie)	Jean-Paul BEAUVOIS Frédéric FROISSART	Jérôme VERBRUGGE Pascal REMOISSONNET
SISCO	Alain ACQUAIRE Marie-Paule VERBRUGGE Pascal REMOISSONNET	Frédéric FROISSART Fabienne WALTON Aurélie ACQUAIRE
SIVOS de Péronne (transports)	Jean-Paul BEAUVOIS	Michel DEVENDEVILLE
Syndicat de l'Omignon	Bernard PARANT	Alain ACQUAIRE
AMEVA	Grégoire VANDEPUTTE	
Conseil d'école	Alain ACQUAIRE Fabienne WALTON Aurélie ACQUAIRE	
Maison de Retraite	Alain ACQUAIRE Jean-Paul BEAUVOIS Pascal REMOISSONNET	

COMMISSIONS COMMUNALES

Finances	Fabienne WALTON Frédéric FROISSART Pascal REMOISSONNET
Voirie Travaux	Bertrand ROUSSEAU Michel DEVENDEVILLE Sébastien ZIENTEK Bruno ZIENTEK Frédéric FROISSART Pierre LEFEVRE Pascal REMOISSONNET
Informations	Grégoire VANDEPUTTE Nathalie CLEENEWERCK Frédéric FROISSART Aurélie ACQUAIRE Fabienne WALTON
Environnement & Espaces Verts (Fleurissement)	Bernard PARANT Nathalie CLEENEWERCK Bertrand ROUSSEAU Michel DEVENDEVILLE
Révision de la liste électorale	Bruno ZIENTEK Fabienne WALTON
CCAS (membres du Conseil)	Alain ACQUAIRE (Président) Michel DEVENDEVILLE Nathalie CLEENEWERCK Jean-Paul BEAUVOIS Aurélie ACQUAIRE Pascal REMOISSONNET

ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire présente aux conseillers la nécessité de refaire les bandes d'arrêt « Stop » sur la voirie communale. Les travaux consistent en la découpe de l'existant et la pose de macadam à chaud. La peinture des bandes blanches sera réalisée par le chantier d'insertion de la Communauté de Communes du Pays Hamois.

Deux devis ont été reçus en Mairie, ils sont ouverts devant les membres du conseil :

Messieurs Sébastien ZIENTEK et Bruno ZIENTEK, soumissionnaires, se retirent lors de l'étude et du vote.

Entreprise RIPERT ET ZIENTEK : 1 898,28 € TTC soit 2 277,93€ TTC

Entreprise AT2H : 2 242,50€ TTC soit 2 691,00€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de confier ces travaux de réfection des arrêts « Stop » sur la voirie communale à l'entreprise RIPERT ET ZIENTEK, pour un montant HT de 1 898,28 euros.

QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les opérations en cours : élagage et abattage d'arbres (Rue Ste Radegonde et Route de Ham), et fauchage

Facture pour produits phytosanitaires : 747,00€ TTC. Pour les années suivantes : étude pour soustraiter avec une entreprise spécialisée.

Etude pour le remplacement de la cuve à fioul

Courrier de M. Bruet demandant la réfection d'un chemin rue de la Gare : à l'étude, le chemin étant dans l'état actuel lors de l'achat du terrain

Intervention de chantier d'insertion semaine 17 : 3 personnes pendant 4 jours (entretien des caniveaux, etc)

Réfection du mur de M. et Mme VERON : définir clairement le propriétaire du mur concerné (commune ou M. et mme VERON)

Proposition de transmettre les comptes-rendus de réunion à tous les habitants, de préférence par mail.

Commission Fleurissement : Toutes les personnes souhaitant s'investir sont les bienvenues (plantations, désherbage des massifs, etc).

Fin de séance à 20h00.

Signatures